

LE GOUVERNEMENT RÉGIONAL

- vu la loi régionale n° 32 du 13 mai 1993 portant octroi d'aides à la réalisation d'initiatives dans le domaine de la santé et de l'aide sociale, modifiée ;
- rappelant la délibération du Gouvernement régional n° 1952 du 5 octobre 2012 portant orientations en matière d'attribution de subventions, de contributions, de subsides, d'aides financières ou d'autres avantages économiques aux fins de la maîtrise des dépenses et du respect du pacte de stabilité, qui établit la réduction de dix points de pourcentage de l'intensité maximale des aides octroyées au sens de toutes les lois régionales concernant les contributions économiques de tout type exprimées en pourcentage ;
- considérant que la Structure « Santé hospitalière et territoriale et gestion du personnel sanitaire » a reçu au cours de la première moitié de l'année 2016 les demandes suivantes :
 - *Lega Italiana Fibrosi Cistica Onlus - Associazione Valle d'Aosta Onlus* : une demande d'aide à titre de concours aux dépenses de réalisation de l'initiative *Uniti nella lotta alla fibrosi cistica: crescita, conoscenza e integrazione (anno scolastico 2015/2016)* ;
 - *Associazione Insieme a Chamois - Ensembio a Tzamoué Onlus* : une demande d'aide à titre de concours aux dépenses de réalisation de l'initiative *Musicabilmente* (deuxième édition), se déroulant à Chamois pendant l'été 2016 ;
 - *Association Les Amis du cœur du Val d'Aoste - Dott. G. Devoti* : une demande d'aide à titre de concours aux dépenses de réalisation, de publication et d'envoi du numéro 62 du périodique *Il Corriere del Cuore* ;
 - *Associazione Italiana Sclerosi Multipla Onlus* : une demande d'aide à titre de concours aux dépenses de réalisation du congrès scientifique organisé dans le cadre de la semaine nationale de la sclérose en plaques ;
 - *Associazione Valdostana Diabetici Tipo 1 Onlus*: une demande d'aide à titre de concours aux dépenses de réalisation de l'initiative *Campo scuola per bambini e ragazzi con diabete*, se déroulant à Cogne pendant l'été 2016 ;
- considérant que lesdites demandes sont assorties des plans financiers détaillant les dépenses et les ressources prévues, comme il appert des tableaux ci-après :

DÉPENSES ET RESSOURCES RELATIVES À L'INITIATIVE *UNITI NELLA LOTTA ALLA FIBROSI CISTICA: CRESCITA, CONOSCENZA E INTEGRAZIONE (ANNO SCOLASTICO 2015/2016)*

frais de voyage, hébergement et repas des conférenciers	1 620,00 €
matériel pédagogique	2 400,00 €
matériel de bureau	300,00 €
frais liés aux élèves et à la classe	150,00 €
Montant total	4 470,00 €
ressources	Montant total 0,00 €

DÉPENSES ET RESSOURCES RELATIVES À L'INITIATIVE *MUSICABILMENTE (deuxième édition)*

frais de voyage des éducateurs	400,00 €
frais de transport par téléphérique des musiciens en situation d'invalidité	76,00 €
frais de transport par téléphérique des éducateurs	24,00 €
<i>SIAE</i>	140,00 €
frais de séjour et de repas des musiciens en situation d'invalidité	582,00 €

frais de séjour et de repas des éducateurs	228,00 €
location de services techniques	700,00 €
frais typographiques	300,00 €
frais de publication des travaux de la table ronde	300,00 €
rémunération du directeur artistique	800,00 €
articles de papeterie	50,00 €
hommages	200,00 €
Montant total	3 800,00 €
contribution de la Commune de Chamois	800,00 €
contribution de l' <i>Associazione Insieme a Chamois</i>	800,00 €
contribution de la Pro Loco de Chamois	200,00 €
collecte de fonds	1 000,00 €
Montant total	2 800,00 €

DÉPENSES ET RESSOURCES RELATIVES AU NUMÉRO 62 DU PÉRIODIQUE *IL CORRIERE DEL CUORE*

réalisation, publication et envoi	2 000,00 €
Montant total	2 000,00 €
ressources	Montant total 0,00 €

DÉPENSES ET RESSOURCES RELATIVES AU CONGRÈS SCIENTIFIQUE SUR LA SCLÉROSE EN PLAQUES

frais postaux	190,00 €
frais typographiques	250,00 €
Montant total	440,00 €
ressources	Montant total 0,00 €

DÉPENSES ET RESSOURCES RELATIVES À L'INITIATIVE *CAMPO SCUOLA PER BAMBINI E RAGAZZI CON DIABETE*

frais de séjour des jeunes et des opérateurs	1 500,00 €
assurance	300,00 €
nourriture	100,00 €
hommages	300,00 €
Montant total	2 200,00 €
ressources	Montant total 0,00 €

- considérant que la dirigeante de la Structure « santé hospitalière et territoriale et gestion du personnel sanitaire » a procédé à l'évaluation desdites demandes aux termes du deuxième alinéa de l'art. 4 de la LR n° 32/1993 et a jugé éligibles aux subventions les initiatives y afférentes pour les raisons suivantes :
 - *Uniti nella lotta alla fibrosi cistica : crescita, conoscenza e integrazione (anno scolastico 2015/2016)*, puisqu'il s'agit d'une initiative lancée en 2011 pour diffuser chez les étudiants des lycées classique, artistique et scientifique d'Aoste la culture de la solidarité et l'éducation à la santé. Cette initiative, qui a été incluse dans le plan de formation des établissements relatif au domaine de la santé et de la citoyenneté active et responsable, prévoyait la participation de professeurs de biologie, de philosophie et d'italien, ainsi que de représentants du secteur de la santé. Différentes activités disciplinaires et interdisciplinaires ont été réalisées pendant les heures de cours, menées par des experts tels que des médecins et des infirmières et par des témoins d'exception, à la suite d'une réunion préalable avec les enseignants tenue pour fixer les objectifs et les contenus du

projet et pour partager les informations scientifiques et médicales y afférentes. Chaque élève a été appelé à participer à un concours et à rédiger un texte sur le thème *Uniti nella lotta alla fibrosi cistica: conoscenza e solidarietà*. Les textes produits ont été évalués par un comité composé d'enseignants et de représentants des promoteurs du projet et récompensés en fonction de la profondeur du contenu ;

- *Musicabilmente* (deuxième édition), puisqu'il s'agit d'une initiative visant à sensibiliser la population au thème de l'invalidité. L'initiative se déroule à Chamois sur deux jours consécutifs avec la performance de groupes musicaux formés par des musiciens en situation d'invalidité soutenus par des éducateurs ;
- Périodique *Il Corriere del Cuore*, numéro 62, puisqu'il s'agit d'une initiative d'information à l'intention des associés et de la population tout entière aux fins de la promotion de la culture de la prévention des maladies cardiovasculaires. Ce numéro a présenté les initiatives prévues pour l'année 2016 et les résultats des projets réalisés sur le territoire et dans les écoles de notre région, ainsi que le rapport économique de l'association ;
- Congrès scientifique organisé dans le cadre de la semaine nationale de la sclérose en plaques, puisqu'il s'agit d'un congrès au cours duquel des médecins spécialisés ont approfondi, avec les intéressés, le thème du baromètre européen, des thérapies et de la réhabilitation de la sclérose en plaques ;
- *Campo scuola per bambini e ragazzi con diabete*, puisqu'il s'agit d'une initiative intéressante du point de vue de la santé et de l'aide sociale, réalisée avec la collaboration de personnels de santé à l'intention des enfants et des adolescents atteints de diabète pour favoriser l'autonomie et le processus éducatif de ceux-ci, en vue de la bonne gestion de la maladie ;

- considérant qu'il y a lieu d'octroyer les subventions suivantes :

- pour la réalisation de l'initiative *Uniti nella lotta alla fibrosi cistica : crescita, conoscenza e integrazione (anno scolastico 2015/2016)*, une subvention d'un montant maximum de 1 608 euros, équivalant à 40 p. 100 de la dépense jugée éligible par la dirigeante de la structure « Santé hospitalière et territoriale et gestion du personnel sanitaire », qui se chiffre à 4 020,00 euros, comme il appert du tableau ci-après :

frais de voyage, hébergement et repas des conférenciers	1 620,00 €
matériel pédagogique	2 400,00 €
Montant total	4 020,00 €

- pour la réalisation de l'initiative *Musicabilmente* (deuxième édition), une subvention d'un montant maximum de 976,00 euros, équivalant à 50 p. 100 de la dépense jugée éligible par la dirigeante de la structure « Santé hospitalière et territoriale et gestion du personnel sanitaire », qui se chiffre à 1 952,00 euros, comme il appert du tableau ci-après :

frais de voyage des éducateurs	400,00 €
frais de transport par téléphérique des éducateurs	24,00 €
frais de séjour et de repas des éducateurs	228,00 €
location de services techniques	700,00 €
frais typographiques	300,00 €
frais de publication des travaux de la table ronde	300,00 €
Montant total	1 952,00 €

- pour l'édition du numéro 62 du périodique *Il Corriere del Cuore*, une subvention d'un montant maximum de 1 000 euros, équivalant à 50 p. 100 de la dépense jugée éligible par la dirigeante de la structure « Santé hospitalière et territoriale et gestion du personnel sanitaire », qui se chiffre à 2 000 euros, comme il appert du tableau ci-après :

réalisation, publication et envoi des exemplaires	2 000,00 €
Montant total	2 000,00 €

- pour la réalisation du congrès scientifique organisé dans le cadre de la semaine nationale de la sclérose en plaques, une subvention d'un montant maximum de 220 euros, équivalant à 50 p. 100 de la dépense jugée éligible par la dirigeante de la structure « Santé hospitalière et territoriale et gestion du personnel sanitaire », qui se chiffre à 440 euros, comme il appert du tableau ci-après :

frais postaux	190,00 €
frais typographiques	250,00 €
Montant total	440,00 €

- pour la réalisation du *Campo scuola per bambini e ragazzi con diabete*, une subvention d'un montant maximum de 900 euros, équivalant à 50 p. 100 de la dépense jugée éligible par la dirigeante de la structure « Santé hospitalière et territoriale et gestion du personnel sanitaire », qui se chiffre à 1 800 euros, comme il appert du tableau ci-après :

frais de séjour des jeunes et des opérateurs	1 500,00 €
assurance	300,00 €
Montant total	1 800,00 €

- rappelant la délibération du Gouvernement régional n° 1964 du 30 décembre 2015 portant approbation du budget de gestion 2016/2018, du budget de caisse 2016 ainsi que des dispositions d'application et concernant l'obligation d'annexer audit budget de gestion, à des fins de connaissance, le budget de gestion établi au sens du décret législatif n° 118 du 23 juin 2011 ;
- vu l'objectif de gestion 71130004 « Coopératives et associations – Mesures ordinaires de finances locales à destination sectorielle obligatoire – 1.08.08.10 » ;
- vu l'avis favorable exprimé par la Dirigeante de la Structure « santé hospitalière et territoriale et gestion du personnel sanitaire », aux termes du quatrième alinéa de l'art. 3 de la loi régionale n° 22 du 23 juillet 2010, quant à la légalité du texte proposé pour la présente délibération ;
- sur proposition de l'Assesseur à la santé, au bien-être et aux politiques sociales, M. Laurent Viérin ;
- à l'unanimité

DÉLIBÈRE

1. Aux termes de la LR n° 32 du 13 mai 1993, une subvention de 1 608,00 euros (mille six cent huit euros et zéro centime) au maximum est octroyée à la *Lega Italiana Fibrosi Cistica Onlus - Associazione Valle d'Aosta Onlus* (F4833), dont le siège est à Aymavilles - 17, hameau de La Ferrière ; ladite subvention correspond à 40 p. 100 de la dépense éligible effectivement supportée et dûment documentée au titre de la réalisation de l'initiative *Uniti nella lotta alla fibrosi cistica : crescita, conoscenza e integrazione (anno scolastico 2015/2016)* ;
2. Aux termes de la LR n° 32/1993, une subvention de 976,00 euros (neuf cent soixante-seize euros et zéro centime) au maximum est octroyée à l'*Associazione Insieme a*

- Chamois - Ensembio a Tzamoué Onlus* (D4122), dont le siège est à Chamois, dans les bureaux de la Commune ; ladite subvention correspond à 50 p. 100 de la dépense éligible effectivement supportée et dûment documentée au titre de la réalisation de l'initiative *Musicabilmente* (deuxième édition) ;
3. Aux termes de la LR n° 32/1993, une subvention de 1 000,00 euros (mille euros et zéro centime) est octroyée à l'association *Les Amis du cœur du Val d'Aoste - Dott. G. Devoti* (22199), dont le siège est à Aoste - 17, rue Vevey ; ladite subvention correspond à 50 p. 100 de la dépense éligible effectivement supportée et dûment documentée au titre de la réalisation, de la publication et de l'envoi du numéro 62 du périodique *Il Corriere del Cuore* ;
 4. Aux termes de la LR n° 32/1993, une subvention de 220,00 euros (deux cent vingt euros et zéro centime) est octroyée à la section régionale de l'*Associazione Italiana Sclerosi Multipla Onlus* (32691), dont le siège est à Aoste - 27, rue de la Grand-Eyvia ; ladite subvention correspond à 50 p. 100 de la dépense éligible effectivement supportée et dûment documentée au titre de la réalisation du congrès organisé dans le cadre de la semaine nationale de la sclérose en plaques ;
 5. Aux termes de la LR n° 32/1993, une subvention de 900,00 euros (neuf cents euros et zéro centime) au maximum est octroyée à l'*Associazione Valdostana Diabetici Tipo I Onlus* (100160), dont le siège est à Aoste - 19, rue Xavier De Maistre ; ladite subvention correspond à 50 p. 100 de la dépense éligible effectivement supportée et dûment documentée au titre de la réalisation du *Campo scuola per bambini e ragazzi con diabete* ;
 6. Lesdites subventions ne peuvent, en aucun cas, excéder le pourcentage prévu de la dépense éligible effectivement supportée et régulièrement justifiée, ni être supérieures à la différence entre les dépenses et les recettes constatée au moment de la rédaction du compte rendu ;
 7. La dépense globale de 4 704,00 euros (quatre mille sept cent quatre euros et zéro centime) est réservée sur le chapitre 61730 « Aides à la réalisation d'initiatives dans le domaine de la santé et de l'aide sociale », détail 1592 « Aides à la réalisation d'initiatives dans le domaine de la santé et de l'aide sociale », du budget de gestion de la Région pour la période 2016/2018, qui dispose des ressources nécessaires.